

GAGNANT POUR LE QUÉBEC. GAGNANT POUR LA PLANÈTE.

Plan pour une
économie
verte 2030



POLITIQUE-CADRE D'ÉLECTRIFICATION
ET DE LUTTE CONTRE LES CHANGEMENTS
CLIMATIQUES



SOMMAIRE

Le gouvernement rend public le **Plan pour une économie verte 2030**, avec lequel il s'engage dans un ambitieux projet d'électrification de l'économie et de lutte contre les changements climatiques. Il jette ainsi les bases d'une économie verte et prospère à l'horizon 2030.

Avec le **Plan pour une économie verte 2030**, le gouvernement trace la feuille de route pour les dix prochaines années.

La cible retenue pour 2030 est réitérée : le Québec entend réduire de 37,5 % ses émissions de gaz à effet de serre d'ici 2030, par rapport à leur niveau de 1990. L'atteinte de cette cible exigera de tous des efforts substantiels. Elle offrira en même temps de nouvelles possibilités pour améliorer la qualité de vie des Québécois et enrichir l'ensemble du Québec.

Le gouvernement veut faire de la lutte contre les changements climatiques un levier majeur de développement économique et de rayonnement international. Il s'appuiera à cette fin sur l'électrification de l'économie, sur le développement des autres ressources énergétiques renouvelables, ainsi que sur l'émergence de filières économiques d'avenir et créatrices d'emplois de qualité. Par ailleurs, la lutte contre les changements climatiques rendra le Québec plus résilient face à ces changements.

Le lancement du **Plan pour une économie verte 2030** s'inscrit dans un mouvement mondial de relance verte, alors que les efforts se multiplient sur la planète pour réduire la dépendance au carbone et pour maximiser les bénéfices économiques et sociaux de la lutte contre les changements climatiques.

La priorité : électrifier au maximum l'économie québécoise

Le gouvernement lance un grand chantier d'électrification, principalement dans le secteur des transports, avec des projets de tramways ou de trains légers et des initiatives visant les autobus urbains et scolaires, les voitures et les camions.

L'électrification de l'économie aura une incidence directe et positive sur la balance commerciale et constituera un facteur stratégique de résilience de l'économie québécoise.

Se positionner pour l'avenir : devenir un leader des énergies renouvelables

Comme il l'a fait dans le passé par la construction de grands barrages hydroélectriques, le Québec développera les autres énergies renouvelables – hydrogène vert et bioénergies, notamment – afin de se positionner dès maintenant comme un leader dans ce domaine en pleine émergence.

Le gouvernement propose une approche pragmatique, fondée sur le déploiement complémentaire de ces autres énergies renouvelables, lorsque l'électrification ne sera pas possible. Cette approche pragmatique reposera également sur une réduction à la source des besoins énergétiques par l'efficacité énergétique.

Des retombées économiques maximisées au Québec

Le gouvernement maximisera les retombées économiques au Québec. Sur la route vers une économie verte et prospère, il soutiendra les filières québécoises liées à l'électrification de l'économie et à la lutte contre les changements climatiques. Le gouvernement s'engage ainsi dans la construction de l'économie de demain, pour faire de la lutte contre les changements climatiques une source de croissance, d'emplois et d'innovation.

Agir sur tous les fronts

En complément, le gouvernement agira sur les autres fronts de l'atténuation des changements climatiques. Ses actions concerneront notamment l'aménagement du territoire, la mobilité durable, l'amélioration du bilan carbone des industries, en assurant leur compétitivité, ainsi qu'une utilisation plus efficace de l'énergie pour le chauffage des bâtiments.

En même temps, le gouvernement fera en sorte que le Québec puisse mieux s'adapter aux impacts des changements climatiques.

La réduction des émissions de gaz à effet de serre et les initiatives en matière d'adaptation se traduiront par une amélioration de la qualité de l'air, ainsi que par d'importants bénéfices pour la santé et la qualité de vie des citoyens.

Le gouvernement s'engage également à donner l'exemple et à faire preuve de leadership afin de réduire ses propres émissions et de favoriser la mobilisation des citoyens, des municipalités et des entreprises dans la lutte contre les changements climatiques.

Un engagement à long terme

L'ambitieux projet d'électrification de l'économie et de lutte contre les changements climatiques qui s'amorce se poursuivra au cours des décennies à venir. Si le **Plan pour une économie verte 2030** concerne d'abord l'horizon 2030, il vise aussi à placer le Québec sur la bonne trajectoire pour l'avenir, pour 2050 et même au delà. Considérant l'évolution des négociations climatiques internationales et les consensus émergents en la matière, le gouvernement entend prendre un engagement à plus long terme, dans le but d'atteindre la carboneutralité à l'horizon 2050.

Une feuille de route pour les dix prochaines années

Le point de départ du Québec est déjà fort enviable : il affiche l'un des plus faibles taux d'émission par habitant en Amérique du Nord.

De 1990 à 2017, le Québec a réussi à réduire de près de 9 % ses émissions de gaz à effet de serre. Cependant, ses émissions de gaz à effet de serre annuelles stagnent depuis 2014. Ceci ne place pas le Québec dans une trajectoire optimale pour 2030 et au delà.

L'atteinte de la cible fixée pour 2030 correspond à un niveau d'émission de 54 millions de tonnes équivalent CO₂ en 2030. Or, on estime que les émissions de gaz à effet de serre du Québec pourraient se chiffrer à 83 millions de tonnes équivalent CO₂ en 2030, sans la poursuite des efforts actuels ou la mise en œuvre de nouvelles mesures. L'effort de réduction est donc estimé à 29 millions de tonnes équivalent CO₂.

Neuf principes pour guider l'action du gouvernement

Le **Plan pour une économie verte 2030** s'inscrit dans une perspective de développement durable.

À titre de politique-cadre sur les changements climatiques, le **Plan pour une économie verte 2030** est fondé sur neuf principes qui guident l'action du gouvernement :

- ▶ L'électrification et la lutte contre les changements climatiques sont des leviers majeurs de développement économique et de création de richesse.
- ▶ L'électrification et la lutte contre les changements climatiques doivent permettre de maximiser la réduction des émissions de gaz à effet de serre sur le territoire québécois, tout en tirant profit de la flexibilité qu'offre le marché du carbone.
- ▶ L'électrification et la lutte contre les changements climatiques s'appuient sur une utilisation efficace de l'énergie et des ressources.
- ▶ La responsabilité en matière d'électrification et de lutte contre les changements climatiques est collective.
- ▶ L'électrification et la lutte contre les changements climatiques doivent être mises en œuvre avec une approche positive, soulignant les gains à réaliser et priorisant la motivation pour les obtenir.
- ▶ Les objectifs d'électrification et de lutte contre les changements climatiques devront être intégrés dans les orientations, les politiques et les stratégies gouvernementales.
- ▶ En matière d'électrification comme en matière de lutte contre les changements climatiques, le gouvernement entend agir de manière pragmatique, rigoureuse et efficace, en s'appuyant sur la science, en donnant la priorité aux résultats à obtenir et en tenant compte du climat futur et des réalités des différents domaines d'intervention.
- ▶ La vision gouvernementale de l'électrification et de la lutte contre les changements climatiques ne se limite pas au territoire québécois. Le Plan doit assurer la contribution du Québec au delà de ses frontières.
- ▶ L'électrification et la lutte contre les changements climatiques doivent assurer une transition juste pour l'ensemble de la société et prendre en compte la réalité propre à chacune des régions du Québec.

Une mise en œuvre évolutive

Sur un horizon de dix ans, le **Plan pour une économie verte 2030** sera déployé grâce à un plan de mise en œuvre de cinq ans, actualisé annuellement pour couvrir de nouveau les cinq années suivantes.

La contribution de tous

Le défi de la lutte contre les changements climatiques est majeur et il appelle la contribution de tous. Les interventions de l'État québécois s'appuieront sur l'engagement des citoyens, des municipalités, du milieu de la recherche et des entreprises, dont les initiatives seront sollicitées et soutenues. En particulier, toutes les municipalités sont invitées à se doter d'un plan de lutte contre les changements climatiques.

Le gouvernement fédéral devra également contribuer significativement à l'effort collectif.

Un atout inestimable : l'électricité propre du Québec

Le **Plan pour une économie verte 2030** vise à tirer parti de l'atout inestimable dont le Québec dispose avec son électricité propre. La production québécoise d'électricité est parmi les plus sobres en carbone dans le monde, provenant à plus de 99 % de sources renouvelables.

Dans les prochaines années, le gouvernement, soutenu par Hydro-Québec, s'appuiera sur une planification rigoureuse pour assurer une production d'électricité propre et renouvelable en adéquation avec l'électrification accrue de l'économie québécoise. Une attention sera portée aux mesures permettant de réduire la demande en période de pointe.

Atténuer les changements climatiques

L'électrification des transports collectifs

Le gouvernement entreprend une action vigoureuse en vue d'électrifier le secteur des transports collectifs.

Il s'engage fermement dans la réalisation de plusieurs projets de transport structurant, impliquant tous des tramways ou des trains légers électriques, dans les régions urbaines du Québec.

Le gouvernement accentue le virage effectué dans le financement des transports en commun par autobus, afin d'assurer leur électrification. L'objectif est qu'à l'horizon 2030, les autobus électriques représentent 55 % du parc total d'autobus urbains.

Des initiatives particulières seront aussi mises en œuvre pour accélérer l'acquisition d'autobus scolaires électriques, afin que ceux-ci représentent 65 % de l'ensemble des autobus scolaires en circulation au Québec en 2030.

L'électrification des véhicules légers et l'infrastructure de recharge

Pour ce qui est des véhicules légers, le gouvernement vise à ce que 1,5 million de véhicules électriques soient sur les routes du Québec à l'horizon 2030. Le gouvernement maintiendra des incitatifs à l'achat visant à réduire les écarts de prix à l'achat ou à la location des véhicules électriques. Ces incitatifs seront ajustés en fonction de l'évolution du marché. Cette volonté d'accélérer le rythme de l'électrification s'inscrit dans une perspective à long terme au delà de l'horizon 2030. L'intention du gouvernement est que les véhicules électriques et les autres véhicules zéro émission constituent 100 % des ventes de véhicules automobiles en 2035, et que la vente de véhicules à essence soit interdite.

Afin d'assurer une offre et une disponibilité adéquates de véhicules électriques sur le marché, en nombre et en variété, le gouvernement a également l'intention de renforcer la norme sur les véhicules zéro émission – la norme VZE – qui incite les constructeurs à offrir de tels véhicules.

Le gouvernement intensifiera les efforts d'implantation de bornes de recharge, tant dans les grandes villes que dans les régions.

Les taxis feront aussi l'objet d'initiatives visant une électrification accrue pour atteindre un taux de 40 % de taxis électriques en 2030. Les efforts d'électrification des véhicules légers s'étendront aussi aux entreprises qui disposent de parcs de véhicules pouvant être électrifiés.

L'électrification des camions

De récentes innovations technologiques rendent maintenant possible l'achat de camions québécois 100 % électriques.

L'appui du gouvernement consistera notamment en une aide permettant de réduire le coût d'achat des véhicules, lorsque les technologies sont disponibles mais encore coûteuses. Le gouvernement soutiendra en même temps la filière industrielle présente au Québec dans le domaine.

Là où la technologie est nouvelle ou inexistante, le gouvernement appuiera l'innovation et la démonstration pour participer activement au développement des solutions d'électrification québécoises adaptées à ce type de transport. L'appui du gouvernement visera aussi l'implantation de ces nouvelles technologies dans ce secteur.

Repenser les déplacements de manière durable

Le gouvernement révisera son approche de l'aménagement durable du territoire, afin de contribuer davantage à l'atteinte des objectifs de réduction des émissions de gaz à effet de serre. La densification, une gestion optimale de l'urbanisation et une planification intégrée contribueront à la réduction des émissions de gaz à effet de serre du secteur des transports.

Avec la mobilité durable, le gouvernement veut réduire à la source les besoins de déplacement, et favoriser la réduction de la place de « l'auto solo » au profit d'autres modes de mobilité, soit le transport collectif, le transport actif et le transport partagé. Les efforts du gouvernement viseront l'accroissement de l'offre de ces modes de transport en quantité, en diversité et en qualité.

L'évolution vers la mobilité durable concerne également le transport des marchandises. Le gouvernement entend réduire les déplacements de marchandises par camion en misant sur l'intermodalité et les réseaux multimodaux.

Un État exemplaire quant à l'électrification de ses véhicules

Afin de donner l'exemple, le gouvernement du Québec accélérera le rythme d'électrification de son parc de véhicules légers d'ici 2030. Le gouvernement vise à électrifier 100 % des automobiles, des fourgonnettes, des minifourgonnettes et des véhicules utilitaires sport (VUS) utilisés par les ministères, certains organismes gouvernementaux, le réseau de la santé et des services sociaux ainsi que le réseau de l'éducation et de l'enseignement supérieur. Le gouvernement vise également à électrifier 25 % du parc de camionnettes de ces mêmes entités à l'horizon 2030. Le gouvernement accélérera également le rythme d'installation de bornes de recharge dans ses propres édifices. Il s'engagera également dans l'électrification de son parc de véhicules lourds.

Des industries plus sobres en carbone et plus compétitives

Les grands émetteurs industriels de gaz à effet de serre sont assujettis au marché du carbone. Ce marché prévoit l'octroi, en faveur de ces grands émetteurs, d'une certaine quantité d'allocations gratuites de droits d'émission. Le gouvernement annoncera de nouvelles règles encadrant les allocations gratuites pour la période 2024-2030. Cette démarche exigera des entreprises un effort important, cohérent avec les objectifs de réduction des émissions de gaz à effet de serre, tout en leur offrant un environnement prévisible et stable pour effectuer les investissements requis.

Le gouvernement entend encourager, d'ici à l'entrée en vigueur de nouvelles règles concernant les allocations gratuites en 2024, les grands émetteurs industriels à réaliser au Québec des investissements pour réduire leurs émissions de gaz à effet de serre. Il proposera un mécanisme pour qu'une partie des unités d'émission allouées gratuitement à un émetteur soit vendue aux enchères. Les entreprises admissibles à l'allocation gratuite accumuleront des sommes en contrepartie de la diminution de cette allocation à compter de 2024, sommes qu'elles devront utiliser pour investir dans des projets de réduction des émissions de gaz à effet de serre, ou dans des projets de recherche et développement visant cette réduction. Il s'agira d'un levier d'investissement sans précédent pour favoriser la diminution des émissions de gaz à effet de serre au Québec.

Des outils de financement adaptés seront créés pour accélérer ces investissements. Le gouvernement privilégiera un accompagnement personnalisé s'appuyant sur une connaissance accrue des potentiels de réduction des émissions de gaz à effet de serre dans ces entreprises.

Une électrification accrue et le recours à d'autres énergies dans le secteur industriel

Dans le secteur industriel, les solutions énergétiques doivent être multiples.

Le gouvernement priorisera les interventions dans les activités où les technologies sont opérationnelles et offrent le meilleur potentiel d'électrification, tout en accélérant les efforts de recherche et développement dans les activités où les technologies ne sont pas encore au point. Les technologies existantes ayant recours à l'électricité seront valorisées et leur intégration dans les entreprises sera soutenue.

Les bioénergies, ou éventuellement l'hydrogène vert, pourraient aussi remplacer les énergies fossiles lorsque l'électricité n'est pas une solution possible ou économiquement rentable. L'utilisation des énergies fossiles devra se faire plus efficacement et en privilégiant les énergies les moins émettrices.

Les bâtiments : une approche nouvelle pour diminuer la consommation d'énergies fossiles

Le gouvernement innove en associant les deux principaux distributeurs d'énergie au Québec, Hydro-Québec et Énergir, dans l'objectif commun de réduire de 50 % les émissions de gaz à effet de serre issues du chauffage des bâtiments à l'horizon 2030.

Une conversion partielle du gaz naturel vers l'électricité s'inscrira dans une approche globale et équilibrée, fondée sur une complémentarité optimale des réseaux électrique et gazier, afin de maximiser les retombées économiques et de minimiser les coûts pour les clients. Le gouvernement priorisera aussi le recours aux énergies renouvelables et mettra sur le verdissement du gaz naturel. Il entreprendra une vigoureuse action pour que les bâtiments soient plus efficaces énergétiquement et pour réduire leur empreinte carbone.

De plus, d'ici 2030, le recours au mazout dans le chauffage des bâtiments sera progressivement éliminé et remplacé, prioritairement, par l'électricité, puis par d'autres énergies renouvelables.

Au delà des émissions de gaz à effet de serre liées au chauffage des bâtiments, le gouvernement favorisera l'utilisation de matériaux à plus faible empreinte carbone, comme le bois ou d'autres matériaux d'origine biologique.

Pour sa part, il s'engage à réduire les émissions de gaz à effet de serre de son parc immobilier de 60 % d'ici 2030, par rapport à leur niveau de 1990.

La production agricole, la gestion des matières résiduelles et les milieux naturels

Les efforts d'atténuation des changements climatiques prévus dans le **Plan pour une économie verte 2030** s'appuieront également sur une approche adaptée au secteur agricole reposant sur l'accompagnement et le développement de la consommation locale, la réduction du gaspillage, une meilleure gestion des matières résiduelles et un recours accru aux milieux naturels, dont la forêt, pour leur capacité de stockage et de séquestration du carbone.

Améliorer l'accès à l'électricité

Une minorité de clients d'Hydro-Québec ne sont pas raccordés au réseau principal, parce qu'ils habitent en région éloignée. Vingt-deux réseaux autonomes devant produire leur propre énergie desservent ces clients, le plus souvent au moyen de groupes diesel, et donc en émettant des gaz à effet de serre. De nombreux projets sont en cours ou envisagés pour remplacer une partie ou l'intégralité de la production des centrales thermiques des réseaux autonomes.

Dans les régions branchées au réseau principal, les moyens nécessaires seront mis en œuvre pour étendre le réseau triphasé dans certaines régions rurales, pour consolider le réseau électrique dans les secteurs saturés et pour compléter le réseau afin de rejoindre certains consommateurs industriels et agricoles non branchés.

Construire l'économie de demain

Tirer profit de l'électricité propre

Le gouvernement veut faire du Québec la « batterie » du nord-est de l'Amérique. Dans le contexte d'urgence climatique actuel, le Québec est en bonne position pour consolider son statut de premier fournisseur d'énergie propre en Amérique du Nord.

D'importants projets d'exportation sont déjà en cours de développement et d'autres pourraient voir le jour dans la prochaine décennie. D'ici 2030, le gouvernement veut augmenter les exportations d'électricité sur les marchés voisins dans le cadre de contrats à long terme. Des alliances énergétiques seront proposées aux provinces voisines et aux États du Nord-Est américain afin de mettre en valeur les ressources du Québec et d'accroître les exportations d'électricité. Grâce à ces alliances énergétiques, le Nord-Est américain sera une région plus compétitive et plus verte.

Depuis plusieurs décennies, l'électricité constitue un puissant facteur d'industrialisation de l'économie québécoise, attirant au Québec des investissements qui ont profondément transformé et enrichi plusieurs régions. Avec le **Plan pour une économie verte 2030**, le gouvernement entend miser sur cet atout stratégique pour accroître la productivité de l'économie québécoise, stimuler l'investissement et l'innovation, tout en réduisant les émissions de gaz à effet de serre de leurs activités.

Devenir un leader dans la production d'hydrogène vert et de bioénergies

Le Québec entend se positionner comme leader dans la production d'hydrogène vert et de bioénergies, des sources d'énergie propre pouvant être utilisées de façon complémentaire à l'électricité.

Le développement d'une production d'hydrogène vert permettra de réduire la consommation d'énergies fossiles importées, et donc les émissions de gaz à effet de serre. Ce développement accroîtra la résilience des systèmes énergétiques du Québec tout en favorisant la création d'emplois dans toutes les régions.

Le développement de la filière de l'hydrogène vert demandera d'importants investissements du secteur privé. Le gouvernement rassurera les investisseurs en créant un contexte économique stable et prévisible, fondé notamment sur le savoir-faire dont le Québec dispose.

Comme l'hydrogène vert, les bioénergies joueront un rôle complémentaire à l'électricité afin de diminuer l'empreinte carbone du Québec. Le développement et l'essor des bioénergies contribueront à l'atteinte des cibles environnementales. Les bioénergies permettront également de diversifier et de sécuriser les approvisionnements énergétiques, d'améliorer la balance économique du Québec et de produire des bénéfices sociaux et économiques significatifs dans les régions dans une perspective d'économie circulaire.

Le gouvernement maintient la cible d'augmenter de 50 % la production de bioénergies d'ici 2030. De plus, il compte porter à 10 % le volume minimal de gaz naturel renouvelable injecté dans le réseau de gaz naturel à l'horizon 2030.

Le grand chantier de l'électrification des transports

Le grand chantier de l'électrification des transports lancé par le gouvernement avec le **Plan pour une économie verte 2030** représente une occasion exceptionnelle de croissance et de développement pour toutes les industries qui vont y être associées.

Pour la réalisation des réseaux structurants de transport collectif, le gouvernement utilisera les leviers à sa disposition pour s'assurer que l'industrie québécoise bénéficie au maximum des retombées économiques des investissements, dans le respect des engagements canadiens et internationaux du Québec en matière de commerce. Ces investissements appuieront en particulier le développement de l'industrie ferroviaire québécoise.

De nombreux véhicules électriques sont fabriqués au Québec, notamment des camions lourds pour le transport des marchandises et des véhicules spécialisés. Des entreprises québécoises sont également actives dans la conversion de véhicules légers ou lourds. Ces activités s'appuient sur une multitude de fournisseurs québécois en mesure d'alimenter les constructeurs en pièces et en composants. Le Québec a innové dans la fabrication d'autobus électriques, urbains comme scolaires, et les perspectives de développement dans ce secteur sont prometteuses.

La composante la plus importante dans la valeur d'un véhicule électrique est sa batterie, d'où l'intérêt de développer davantage cette filière industrielle au Québec. Le gouvernement entend jouer un rôle actif pour ce faire. La transformation des minéraux critiques sera un élément important de la stratégie que mettra en œuvre le gouvernement. L'objectif visé est de développer une chaîne d'approvisionnement efficace et complète, de l'exploitation minière à la fabrication des batteries. Des investissements importants et l'attraction d'acteurs mondiaux du secteur seront nécessaires pour permettre à l'industrie québécoise de la batterie d'atteindre son plein potentiel d'ici 2030. Le gouvernement pourrait également soutenir les projets visant à fabriquer au Québec et à exporter des composants clés de la batterie, tels que les anodes et les cathodes.

Le Québec pourra assurer le recyclage des batteries en fin de vie et la récupération de leurs composants. Ce marché en est encore à ses débuts, et le Québec est bien placé pour devenir un acteur important.

La production de bornes de recharge est déjà bien implantée au Québec et constitue une autre occasion de développement.

D'autres filières stratégiques

Le **Plan pour une économie verte 2030** ouvre la voie au développement de nombreuses autres filières stratégiques.

Les technologies de séquestration et de valorisation du carbone sont encore, pour la plupart, au stade du développement. Des projets sont en émergence au Québec et pourraient offrir un potentiel intéressant dans les années à venir.

Une autre filière prometteuse est celle des bâtiments verts et intelligents, visant à intégrer les pratiques innovantes dès la construction avec l'aide des technologies de l'information. Toujours dans le domaine des bâtiments, la demande forte en vue du développement de matériaux innovants et à faible empreinte écologique favorisera le secteur forestier et celui de la construction en bois.

Le gouvernement appuiera le développement des services spécialisés dans la gestion des émissions de gaz à effet de serre. Par ailleurs, les investissements consentis pour prévenir les risques liés aux changements climatiques ouvriront des perspectives de développement pour de nombreuses entreprises et plusieurs corps de métier, en particulier dans le secteur de la construction.

L'innovation au cœur de l'économie de demain

Le développement des solutions requises pour électrifier l'économie et lutter contre les changements climatiques offrira l'occasion d'innover. Le gouvernement ciblera les créneaux d'innovation stratégique à appuyer de façon particulière. Avec le **Plan pour une économie verte 2030**, il soutiendra l'ensemble de la chaîne d'innovation consacrée à l'électrification et à la lutte contre les changements climatiques, depuis la recherche et le développement jusqu'à la commercialisation et l'implantation.

S'adapter aux changements climatiques

Avec le **Plan pour une économie verte 2030**, le gouvernement ne se limite pas à agir pour atténuer les effets des changements climatiques. Il mobilise les moyens nécessaires pour s'adapter à ces changements, qu'ils soient déjà ressentis ou à venir, et que le Québec ne peut éviter.

Des impacts déjà perceptibles

Le Québec est déjà touché par les impacts des changements climatiques. Ces impacts varient selon les régions et leurs conséquences sont vécues différemment d'une communauté à l'autre. Pensons notamment aux inondations et à l'érosion côtière. Le Nord est plus rapidement et plus sévèrement touché par les changements climatiques que le Sud.

Les changements climatiques soulèvent des risques accrus pour la santé et la sécurité des personnes et des communautés, de même que pour l'intégrité et la durabilité des infrastructures. Ils ont des impacts directs et majeurs sur de nombreuses activités économiques, sur les écosystèmes terrestres et aquatiques et sur la biodiversité.

Savoir, s'outiller et agir

Le gouvernement encouragera un développement des connaissances collaboratif, inclusif et multidisciplinaire. La cartographie des principaux risques liés aux changements climatiques est également essentielle pour aborder l'adaptation, tout comme les analyses de risque.

Il appuiera le développement des compétences, la formation de la main-d'œuvre et la diffusion d'outils pour appuyer les démarches d'adaptation. Pour préparer une action structurante, l'accent sera mis sur le développement de trajectoires d'adaptation multirisques, à l'échelle d'un territoire ou d'un secteur économique vulnérable, ou encore axées sur des risques majeurs.

Le gouvernement renforcera son appui à la mise sur pied de solutions d'adaptation durables, axées sur la prévention et prenant en compte le climat futur.

Agir de façon préventive

Le Québec a tout intérêt à prévenir les impacts des changements climatiques.

Afin de protéger la santé et la sécurité des personnes et des communautés, les efforts déployés porteront sur la prévention des risques dans le système de santé, sur l'approvisionnement en eau potable et sur la concertation avec le milieu municipal.

Les infrastructures du Québec doivent être adaptées et résilientes face aux impacts des changements climatiques. Le gouvernement instaurera des mesures normatives et réglementaires afin que les infrastructures soient conçues, localisées et gérées en tenant compte des changements climatiques. Des infrastructures vertes seront nécessaires pour réduire les risques.

Le gouvernement accompagnera les secteurs économiques et les entreprises en rendant accessibles l'information et les outils nécessaires pour qu'ils puissent intégrer les enjeux d'adaptation dans leurs stratégies d'affaires. Il veillera à effectuer un suivi de l'impact des changements climatiques sur les écosystèmes et sur les espèces afin de favoriser leur conservation.

L'aménagement du territoire : un puissant outil d'adaptation

Les choix d'aménagement permettront de développer des milieux de vie durables, sécuritaires et sains et les rendront moins vulnérables aux impacts des changements climatiques. Les municipalités régionales de comté et les municipalités ont des responsabilités majeures en matière d'aménagement du territoire, et il faudra miser sur leur savoir-faire et leur leadership.

La prise en compte de l'aménagement du territoire pour s'adapter aux changements climatiques passera par la révision de lois, de règlements, de modes de conception et d'autres instruments guidant l'aménagement.

Le déploiement du **Plan pour une économie verte 2030**

Le déploiement du **Plan pour une économie verte 2030** reposera sur des assises solides.

Une gouvernance forte

Le **Plan pour une économie verte 2030** orientera l'ensemble de l'action gouvernementale et en assurera la cohérence, grâce à l'action conjointe et coordonnée des différents ministères et organismes concernés.

La Loi visant principalement la gouvernance efficace de la lutte contre les changements climatiques et à favoriser l'électrification, en vigueur depuis le 1^{er} novembre 2020, formalise les principes et les modalités de cette nouvelle gouvernance. Cette loi donne au ministre de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques un mandat horizontal et des pouvoirs élargis pour assurer la coordination gouvernementale de l'action climatique.

Le Vérificateur général du Québec, appuyé par le commissaire au développement durable, s'est vu confier un nouveau mandat lié directement au Fonds d'électrification et de changements climatiques. Le Comité consultatif sur les changements climatiques se prononcera dans des rapports publics sur toute question visant l'amélioration continue de l'action climatique.

La reddition de comptes du **Plan pour une économie verte 2030** sera assurée grâce à un système d'indicateurs de transition simple, efficace et facilement compréhensible pour la population. Un bilan présentant l'évolution de la transition climatique sera publié annuellement.

Un financement augmenté et innovant

Le **Plan pour une économie verte 2030** sera doté de moyens considérables. Sa mise en œuvre s'appuiera sur plusieurs sources de financement, à la fois publiques et privées.

Le financement du plan reposera de manière importante sur les ressources provenant du marché du carbone, gérées par l'intermédiaire du Fonds d'électrification et de changements climatiques.

Le gouvernement ajoutera d'autres investissements. Des entités gouvernementales seront également appelées à élargir leur champ d'action afin de contribuer davantage aux efforts de lutte contre les changements climatiques. Le **Plan pour une économie verte 2030** prévoit de favoriser l'instauration de modes de financement mixte, incluant des ressources ne provenant pas de l'État québécois.

Le gouvernement évaluera la pertinence de recourir à l'écofiscalité, en respectant une approche positive ne visant pas à alourdir le fardeau fiscal des contribuables.

Une collaboration étroite avec les nations autochtones

Selon leur situation géographique et leur mode de vie, les populations autochtones sont vulnérables à des impacts variés des changements climatiques, lesquels compromettent la pérennité de pratiques traditionnelles dont dépendent leur santé, leur mode de vie et leur qualité de vie.

Travailler en collaboration avec les différentes communautés autochtones est essentiel pour que les mesures conçues et mises en œuvre dans le cadre du **Plan pour une économie verte 2030** soient appropriées et efficaces.

Accélérer le développement des connaissances

Le gouvernement renforcera l'accès aux connaissances pour orienter adéquatement son action. En particulier, il soutiendra le savoir-faire de pointe, afin de pouvoir compter sur des pôles d'expertise stratégiques.

